



BILAN D'ACTIVITE 2025 DE L'ANCV EN MATIERE D'ACTION SOCIALE

P. 03 Préambule

P. 04 Les faits marquants

P. 07 Les chiffres clés

P. 10 Les résultats par programme

P. 26 Le contrôle des aides et les dérogations

L'action sociale de l'ANCV participe à l'accomplissement de sa mission de service public, favoriser l'accès aux vacances du plus grand nombre. Elle consiste :

- à identifier les besoins sociaux et les pratiques d'accompagnement social dans lesquelles l'aide au départ en vacances pourrait utilement intervenir (« veille sociale ») ;
- à développer et à mettre en œuvre une offre de services et d'aides, les « programmes d'action sociale », destinés à permettre l'accès aux vacances des personnes fragiles qui en sont éloignées (« ingénierie sociale ») ;
- à évaluer ces programmes et à diffuser auprès des acteurs du domaine social la connaissance et l'expérience concernant l'utilité individuelle et sociale des vacances et l'utilisation du départ en vacances comme support d'accompagnement social.

Ses orientations prioritaires sont :

- l'insertion socioprofessionnelle des personnes en situation d'exclusion ;
- l'amélioration des conditions de vie des résidents des territoires en difficulté ;
- le développement de l'autonomie des jeunes adultes ;
- la prévention de la perte d'autonomie et le maintien du lien social des personnes âgées ;
- l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Elle s'appuie sur des partenariats avec des associations, des collectivités territoriales et des organismes sociaux qui, grâce à leur savoir-faire et à leur proximité avec les publics bénéficiaires, accompagnent les projets de départ en vacances.



LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2025

COP 2022-2025



Un contrat d'objectifs et de performance 2022-2025 marqué par un fort développement du nombre de bénéficiaires

En 2025, ce sont 293 700 personnes qui auront bénéficié d'une aide de l'ANCV pour un séjour de vacances, soit 2,8 % de plus qu'en 2024.

Si ce résultat reste légèrement inférieur à l'objectif pour 2025 fixé par le COP 2022-2025 (300 500 bénéficiaires), le bilan cumulé sur la durée du contrat atteint 1 086 000 bénéficiaires, dépassant l'objectif global cumulé (1 019 000 bénéficiaires).

Sur la période, le nombre de bénéficiaires a augmenté de 57 %, répondant au fort niveau d'ambition du COP qui, au sortir de la crise sanitaire 2020-2021, réaffirmait la volonté de maintenir un haut niveau d'action sociale.



La SNCF et l'ANCV renouvellent leur partenariat en faveur du départ en vacances des plus fragiles

Depuis 2006, la SNCF apporte aux bénéficiaires des aides à la personne de l'ANCV un soutien complémentaire sous forme de billets de trains à tarifs réduits. Initialement fléché sur le programme Bourse Solidarité Vacances, il a été ouvert en 2022 aux Aides aux Projets Vacances.

Outre la réduction offerte aux bénéficiaires, l'aide apportée par la SNCF permet de promouvoir un mode de transport sûr et écologique.

A l'occasion du 20^{ème} anniversaire de cette collaboration, les deux organismes réaffirment leur engagement en faveur du départ de nos concitoyens les plus vulnérables en renouvelant leur convention de partenariat.



L'offre globale de l'ANCV au service du développement social et économique des territoires

La mission de service public de l'ANCV s'incarne également dans la mobilisation de son offre globale de services et d'aides au bénéfice des territoires. À ce titre, deux nouvelles conventions de partenariat ont été co-construites et signées en 2025 avec le comité départemental du tourisme de l'Hérault, Hérault Tourisme, et le comité régional du tourisme Nouvelle-Aquitaine. Ces partenariats reposent sur une double ambition partagée :

- La reconnaissance du tourisme et de l'aide au départ en vacances comme levier structurant de développement social et économique territorial ;
- La mise en œuvre d'une exigence opérationnelle commune, formalisée par un plan d'actions co-piloté entre les équipes partenaires.



Un soutien renforcé à l'accessibilité touristique

L'ANCV soutient la marque d'Etat Tourisme & Handicap, qui identifie et valorise les équipements touristiques accessibles aux personnes en situation de handicap.

En 2025, la conclusion d'un nouveau partenariat avec le Cerema permet le lancement du programme « Accessibilité des territoires touristiques », qui vise à accompagner les collectivités territoriales souhaitant s'engager dans une démarche de labellisation « Destination pour tous », et plus largement, repenser leur accessibilité de manière globale, cohérente et intégrée, en collaboration avec les acteurs locaux du tourisme, du handicap et de la santé.



L'Appel à projets Elles en vacances est relancé avec le soutien de la Cnaf, après une année de suspension

Lancé en 2020 dans le cadre du Fonds d'expérimentation, l'appel à projets « Elles en Vacances (EEV) », qui vise à favoriser le répit des femmes victimes de violences et à renforcer leur accompagnement, a connu un attrait croissant auprès des organismes porteurs de projets.

Fort de ce succès, et de la mobilisation accrue des acteurs sur cette thématique, l'ANCV a fait le choix de pérenniser le dispositif sous forme d'appel à projets à compter de 2025, avec le soutien de la Cnaf, acteur historiquement engagé dans le soutien à la parentalité et l'accompagnement des familles pour le départ en vacances, et qui renforce aujourd'hui son offre de prévention et d'accompagnement des parents et des enfants confrontés aux violences intrafamiliales, en étroite collaboration avec les acteurs locaux et les partenaires spécialisés.



Le portail des aides aux vacances : une mobilisation importante des contributeurs permet la mise en ligne du site en 2026

En lien avec l'ANCT, la CCMSA, la Cnaf, la CNAV, la CNSA, la Direction générale des entreprises (DGE), la Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté (DIPLP), la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (Djepva) et la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), l'ANCV a piloté un groupe de travail visant à créer le Portail des aides aux vacances, point d'entrée unique pour une orientation simplifiée des usagers et les professionnels vers les bons dispositifs.

Ce portail est le fruit d'une collaboration entre les acteurs nationaux engagés pour l'accès aux vacances. La complémentarité des expertises réunies et de la connaissance du terrain a constitué un levier clé dans sa conception. Il propose également un guide de l'accompagnement au départ aux organismes en lien avec les publics fragiles.

La mise en ligne est intervenue en début d'année 2026.



Départ 18:25 : un nouveau titulaire dans le cadre du renouvellement du marché

Départ 18:25 vise à favoriser le départ en vacances et à renforcer l'autonomie des jeunes adultes. L'ANCV a renouvelé en 2025 son marché public de service visant à sélectionner le prestataire chargé de la gestion du programme. La procédure a conduit à attribuer ce marché, portant sur les années 2026 à 2029, à Maeva – La France du Nord au Sud.

Le parcours de réservation est désormais 100 % dématérialisé et pensé « mobile first » pour coller aux besoins des 18-25 ans : vérification de l'éligibilité, dépôt de pièces, attestation sur l'honneur, paiement, facture et voucher, tout se fait en ligne depuis son smartphone.

Cette évolution permet à l'ANCV d'étoffer encore cette offre, en bénéficiant de la richesse du catalogue du groupe Pierre & Vacances-Center Parcs. Le dispositif intègre plus de 100 000 hébergements (campings, résidences, appartements, maisons, chalets) en France et en Europe pour partir toute l'année à la mer, montagne, campagne & en city-breaks.

	Une étude sur les besoins des opérateurs du tourisme social Dans le cadre du Comité de filière tourisme, l'ANCV, la Caisse des dépôts et le Fonds Tourisme social investissement ont soutenu la réalisation d'une étude visant à proposer un état des lieux actualisé des besoins des opérateurs du tourisme social en France et à identifier des pistes d'adaptation des dispositifs d'accompagnement et des structures du tourisme social et solidaire. Cette démarche a été conduite tout au long du deuxième semestre, dans le cadre d'une démarche pilotée en lien avec la Direction générale des entreprises (DGE), la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (Djepva), et l'Unat.
	L'ANCV au plus près de ses partenaires L'activité de l'ANCV s'inscrit au cœur d'un écosystème d'acteurs engagés qui comme elle, œuvrent pour renforcer la cohésion sociale et favoriser le bien-être et le mieux vivre ensemble : associations, collectivités territoriales, organismes sociaux notamment. Les équipes contribuent à l'animation de cet environnement et s'attachent à rester en prise étroite avec les différentes parties-prenantes, et notamment les partenaires et les bénéficiaires des programmes. - Premier trimestre : Assises régionales du tourisme en Nouvelle-Aquitaine, journée des partenaires Aide aux projets vacances, Salon des seniors, signature de la convention de partenariat avec Hérault Tourisme ; - Deuxième trimestre : AG de VVF et de la fédération LSR, congrès annuel de la FFAAIR ; - Troisième trimestre : AG de l'association Partage, Trophées de l'accessibilité au salon Autonomic, tournage du podcast Réseau Passerelle, Assises nationales du bien-vieillir, signature de la convention de partenariat avec le Comité régional du tourisme Nouvelle-Aquitaine ; - Quatrième trimestre : Colloque organisé au Sénat sur le répit des proches-aidants, Automnales de Vacances et Familles, congrès national de la Fédération Française des Stations vertes de vacances, journée nationale UNA, journée d'étude JPA sur le tourisme mémoriel, intervention auprès des étudiants en master tourisme de l'IREST et AG de l'Unat Occitanie.



LES CHIFFRES CLES DE L'ACTION SOCIALE EN 2025

Une dynamique de développement qui se poursuit en 2025

Nombre de bénéficiaires	Nombre de bénéficiaires				Crédits d'intervention (M€)			
	2024	COP 2025	BUDGET 2025	2025	2024	COP 2025	BUDGET 2025	2025
Aides aux Projets Vacances	144 818	122 857	171 430	154 313	21,3	20,2	24,2	21,5
dont Aides à la personne	81 991	104 187	90 500	82 239	15,9	17,9	17,7	15,1
- dont aides à la personne					14,2	16,2	16,0	13,4
- dont aides structurelles					1,5	1,7	1,7	1,6
- dont aides exceptionnelles					0,2		0,0	0,0
dont Aides d'Appui	62 827	18 670	80 930	72 074	5,4	2,3	6,5	6,5
BSV	5 764	20 000	5 200	4 822				
D 18:25	39 972	50 000	42 000	37 183	7,7	9,7	7,4	6,3
dont éligibles à l'aide	36 938	46 100	38 640	34 124				
dont non éligibles à l'aide	3 034	3 900	3 360	3 059				
SEV	93 608	103 000	97 500	97 253	11,0	12,6	11,8	11,4
dont SEV individuels	25 153	30 900	25 600	28 889	3,9	4,8	4,1	4,6
dont éligibles à l'aide	17 198	23 300	17 280	19 450				
dont non éligibles à l'aide	7 955	7 600	8 320	9 439				
dont SEV groupes	68 455	72 100	71 900	68 364	7,1	7,7	7,7	6,8
dont éligibles à l'aide	36 002	44 000	37 891	35 063				
dont non éligibles à l'aide	32 453	28 100	34 009	33 301				
Fonds d'expérimentation	1 480	3 000	100	29	0,2	0,9	0,0	0,01
Aides aux bénéficiaires de CV périmés	106	150	150	125	0,1	0,1	0,1	0,1
Total bénéficiaires hors APS	285 748	300 507	316 380	293 725	40,4	43,5	43,5	39,3
APS	80 001	100 000	65 985	100 793	0,4	0,4	0,4	0,3
Total bénéficiaires yc APS	365 749	400 507	382 365	394 518	40,8	43,9	43,9	39,6

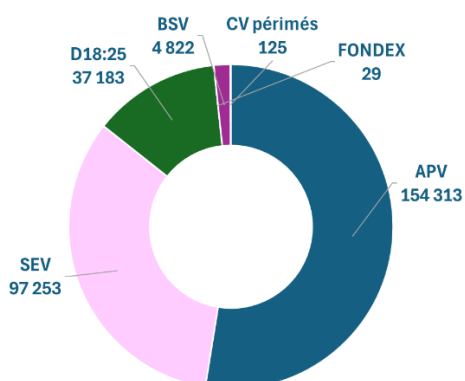
Le nombre total de bénéficiaires de l'action sociale est de 394 518 en 2025, dont 293 725 ont bénéficié d'une aide au départ en vacances et 100 793 d'une aide à la pratique sportive.

Ainsi 7 977 bénéficiaires supplémentaires (hors APS) ont été aidés pour leurs vacances par rapport à 2024 (285 748 bénéficiaires) soit +2,8 %.

39,6 M€ d'aides à la personne et aux projets ont été attribués dans le cadre de ces programmes d'action sociale, soit -2,9 % par rapport à 2024, et -4,3 M€ par rapport aux prévisions du COP pour 2025.

293 725 bénéficiaires hors APS

Nombre de bénéficiaires par programme - 2025 (hors APS)



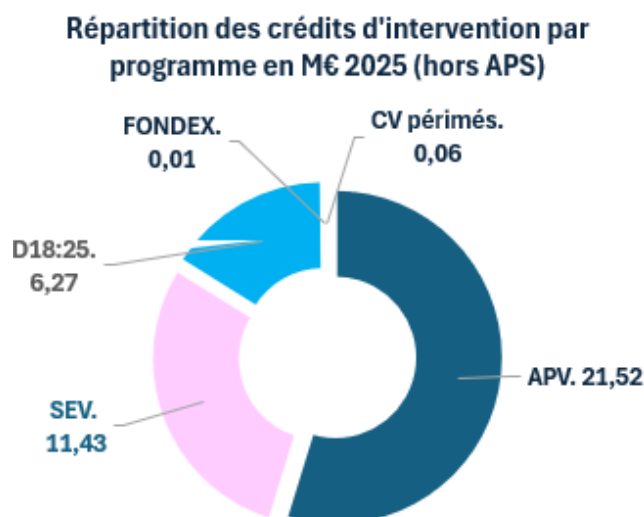
Les programmes Aides aux Projets Vacances (154 313 bénéficiaires) et Seniors en vacances (97 253 bénéficiaires) concentrent 85 % des bénéficiaires. Ces deux programmes enregistrent une progression respective de +6,6 % et +3,9 % par rapport à 2024.

Départ 18:25 connaît en 2025 une baisse de 7 % dans le contexte de la fin du marché public de gestion, avec 37 183 bénéficiaires.

Bourse Solidarité Vacances (4 822 bénéficiaires) marque une baisse de 16 % de ses bénéficiaires par rapport à 2024, liée à la baisse du nombre d'offres de séjour à tarifs solidaires.

39,6 M€ de crédits d'intervention

Dans un contexte de développement maîtrisé (+2,8 % de bénéficiaires hors APS en plus par rapport à 2024), **la baisse globale des crédits d'intervention dans le cadre des aides à la personne et aux projets (-2,9 %)** s'explique principalement par la baisse du nombre de bénéficiaires Départ 18:25.



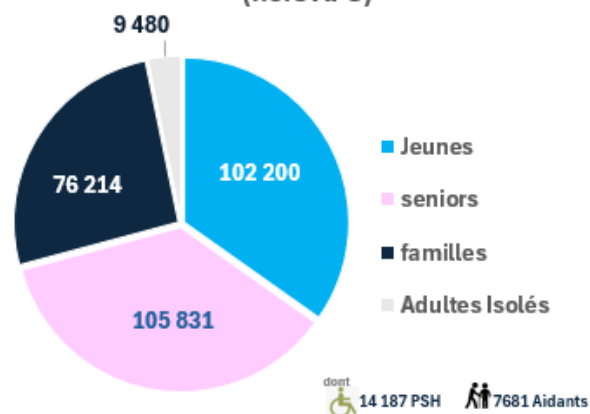
Au service des différents publics

Le public senior représente **36 % des bénéficiaires**, porté essentiellement par le programme Seniors en vacances et l'appel à projets « Personnes en situation de perte d'autonomie et leurs aidants » qui ont permis le départ de **105 800 seniors**.

Les jeunes représentent **35 % des bénéficiaires**, tous programmes confondus.

102 000 bénéficient d'une aide pour un séjour de **vacances**, notamment au travers des programmes Aide aux projets vacances (en situation de handicap, élèves en classes transplantées, résidents des QPV ou en situation de précarité) et Départ 18:25 (étudiants boursiers, alternants, volontaires service civique, jeunes ressortant de foyers à revenus modestes ...).

Répartition des bénéficiaires par public en 2025 (hors APS)



Les familles représentent **19 % des départs** avec **76 200 bénéficiaires en 2025**. Stable par rapport à 2024, ce public reste majoritaire dans les programmes Aide aux projets vacances et Bourse solidarité vacances.

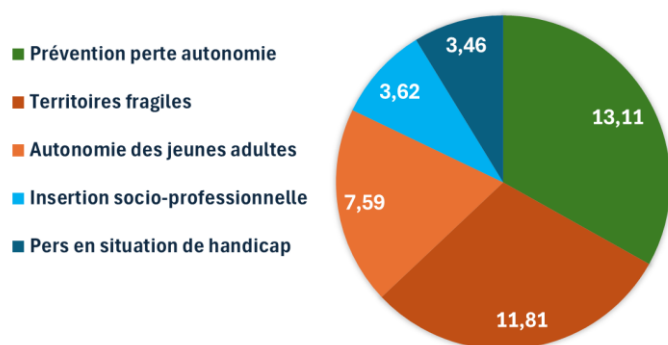
Par ailleurs, les aides à la pratique sportive bénéficient essentiellement aux jeunes (101 000 bénéficiaires).



En appui des politiques de cohésion sociale de l'Etat

Le conseil d'administration a inscrit depuis 2017 l'intervention de l'action sociale dans 5 axes prioritaires, concourant ainsi, par ses programmes, aux politiques de cohésion sociale :

MONTANT DES CREDITS D'INTERVENTION PAR AXE
2025 (EN M€)



13,1 M€ ont été affectés au soutien des politiques de prévention et lutte contre la perte d'autonomie des personnes âgées. Cet axe représente 33 % des crédits affectés (contre 30 % en 2024), en lien avec le développement des programmes concernés.

11,8 M€ ont été affectés à l'amélioration des conditions de vie des résidents des territoires fragiles (quartiers prioritaires de la Ville et zones rurales), soit 1/3 des crédits, niveau stable.

7,6 M€ concernent le soutien à l'autonomie des jeunes, soit **19 %** des crédits, (-3,4 points par rapport à 2024), en raison du recul du programme Départ 18:25.

Le soutien aux politiques d'inclusion des personnes handicapées reste stable avec **9 %** des crédits.



LES RESULTATS PAR PROGRAMME EN 2025

LES AIDES A LA PERSONNE ET AUX PROJETS

APV (AIDE AUX PROJETS VACANCES)

Le programme Aide aux projets vacances contribue à l'inclusion de publics fragiles en utilisant le départ en vacances comme support d'accompagnement social en partenariat avec des acteurs de terrain. Sa mise en place passe par des partenariats conclus entre l'agence et des organismes reconnus pour leur expertise sur leur champ social d'intervention.

Ce programme aura permis en 2025 d'aider au départ de **154 313 bénéficiaires** au travers de ses deux modalités :

1- Aide aux projets vacances-Aides à la personne (APV-AP)

17,4 M€
attribués*

82 239
bénéficiaires**

+0,3 %
bénéficiaires
par rapport à 2024

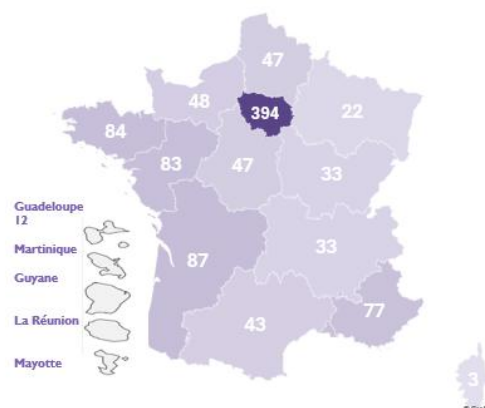
*Attribués : par décision du Directeur général sur proposition de la Commission d'attribution des aides, au titre de la solvabilisation des bénéficiaires (dont reliquats 2024), de l'aide structurelle et de l'aide exceptionnelle

**Bénéficiaires = personnes parties en vacances, y compris les accompagnateurs

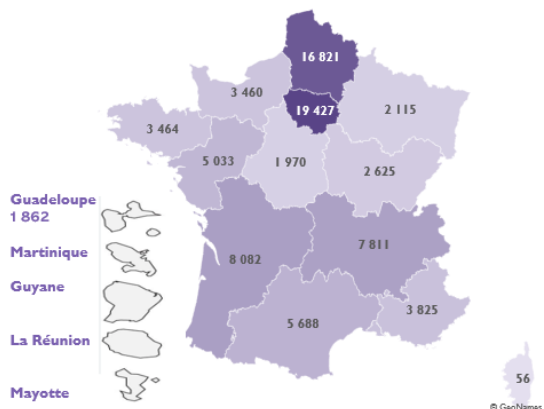
82 239 personnes ont bénéficié d'une aide dans le cadre du volet « aides à la personne » du programme Aide aux projets vacances, à travers :

- **38 partenariats conduits avec des organismes « têtes de réseau »** au contact de **1 746 porteurs de projets** issus de leurs réseaux respectifs de structures qui irriguent le territoire national, au plus près des publics prioritaires. En moyenne, chaque porteur de projets a organisé 10 projets de vacances et accompagné 47 bénéficiaires vers le départ ;
- **18 640 projets vacances.**

Nombre de porteurs de projet actifs en 2025 par région



Nombre de bénéficiaires 2025 par Région de résidence



23,6 % des bénéficiaires accompagnés en 2025 sont originaires **d'Ile-de-France**, et 20,4 % des **Hauts-de-France**.

Les régions **Nouvelle-Aquitaine** et **Auvergne-Rhône-Alpes** rassemblent chacune 9,5 % des partants.

APV

(AIDE AUX PROJETS VACANCES)

Malgré le non-renouvellement de 3 partenariats historiques en 2025, et le tassement de l'activité de plusieurs partenaires intervenant sur le champ de l'insertion socio-professionnelle, le programme Aide aux projets vacances-Aides à la personne **se maintient à un niveau stable par rapport à 2024**. Cette **stabilité résulte** du développement porté par 5 partenaires, et notamment ceux dont l'activité principale est l'accompagnement au départ en vacances.

En 2025, les aides à la personne du programme Aide aux projets vacances ont poursuivi les efforts engagés en matière de **structuration et de sécurisation**, qui s'est traduite par :

- **l'évolution des conventions-type, et l'ajustement de plusieurs procédures** associées.
- **le renforcement de l'accompagnement** des partenaires :
 - o consolidation de l'équipe des chargés de développement APV, avec le recrutement d'une cheffe de projets ;
 - o amélioration du suivi post-contrôle.
- **l'amélioration continue** de l'Espace action sociale :
 - o maintenance continue de l'outil, en lien avec les partenaires (correction, traitement des anomalies, etc.) ;
 - o accompagnement renforcé à son appropriation par les partenaires.

En parallèle, l'ANCV a **initié une démarche d'écoute des parties prenantes visant à simplifier dispositif**, et appelée à se poursuivre les prochaines années :

- **sur l'Espace action sociale**, à travers la mise en place du Club Utilisateurs : enquête et premier atelier en septembre ;
- **sur les pratiques métiers**, via l'organisation des Ateliers APV : enquête restituée lors du premier atelier en octobre.

L'ANCV a attribué en 2025 **17,4 M€**. 15 M€ ont été utilisés, dont 1,7 M€ au titre des aides structurelle et exceptionnelle et 13,3 M€ destinés à la solvabilisation des bénéficiaires.



6 444 CUI (codes à usage individuel) permettant l'acquisition de billets de train TGV Inoui ou Intercités avec une réduction de **85 %** ont été utilisés dans le cadre du programme des Aides au Projet Vacances.

2- Aide aux Projets Vacances- Aides d'Appui (APV-AA)

6,9 M€
attribués*

72 074
bénéficiaires**

+14,7 %
bénéficiaires par
rapport à 2024

**Attribués : par décision du Directeur général sur proposition de la Commission d'attribution des aides, au titre du soutien des projets (dont reliquats 2024)*

***Bénéficiaires = personnes parties en vacances, y compris les accompagnateurs*

23 partenariats et deux appels à projets thématiques dans le cadre des Aides d'appui, ont permis de soutenir des projets contribuant à favoriser le départ de **72 074 personnes en 2025, contre 62 827 en 2024**.

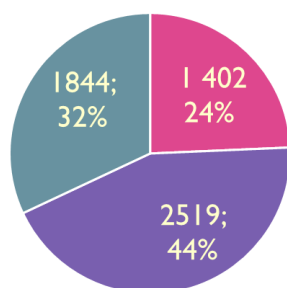
APV

(AIDES AUX PROJETS VACANCES)

Ce volet du programme connaît **une forte hausse** grâce :

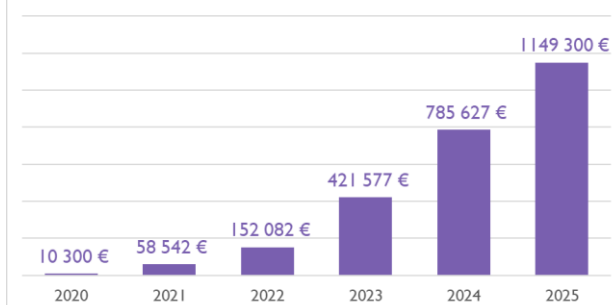
- au développement quantitatif de l'appel à projets « Ma Classe en voyage » de soutien aux classes de découverte, après son intégration aux Aides d'appui à compter de 2024 ;
- à la relance du partenariat avec l'Agence d'Attractivité et de Développement Touristique de Mayotte ;
- à l'initiation de 2 nouveaux partenariats, et au développement quantitatif contenu de plusieurs autres ;
- au développement de **l'appel à projets « Personnes en situation de perte d'autonomie et leurs aidants » (PADA)**, qui a concerné 5 765 bénéficiaires en 2025 (contre 4 232 en 2024 +36,2 %) pour 1,3 M€ d'aides attribuées ;

Repartition des publics PADA en 2025



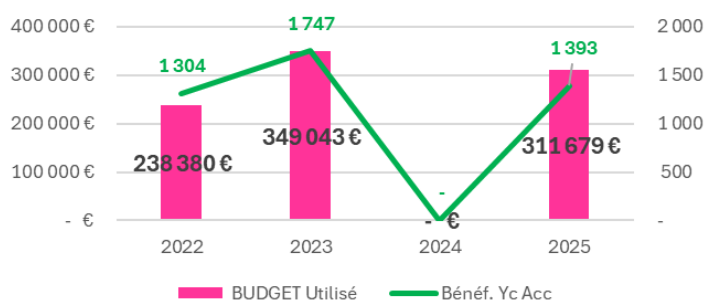
■ Accompagnateurs ■ Personnes âgées ■ Aidants

Evolution des crédits utilisés PADA



- À la relance de **l'appel à projets « Elles en vacances » (EEV)**, qui a concerné 1 393 bénéficiaires en 2025, pour 358 000 € d'aides attribuées et 312 000 € utilisées. Après une année de césure, l'appel à projets EEV a été relancé avec le soutien de la Cnaf après avoir été intégré en 2024 au sein des aides d'appui.

EEV : montants utilisés et nombre de bénéficiaires depuis 2022



BSV

(BOURSE
SOLIDARITE
VACANCES)

Le programme Bourse solidarité vacances est destiné aux personnes en difficulté économique ou sociale, capables de partir de façon autonome mais nécessitant une aide dans la préparation de leur séjour de vacances. L'ANCV collecte une offre de séjours à tarifs solidaires auprès de partenaires touristiques engagés et les met à disposition des publics via un réseau de porteurs de projets (associations, collectivités territoriales, services de l'État, ...).

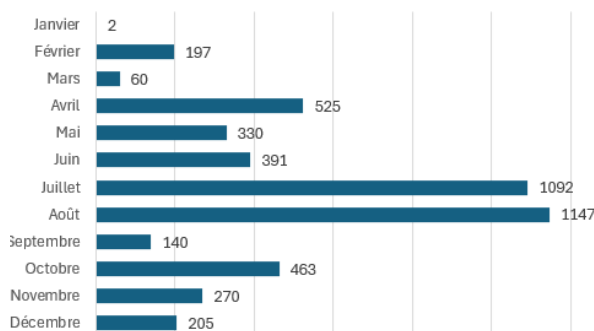
4 822

bénéficiaires

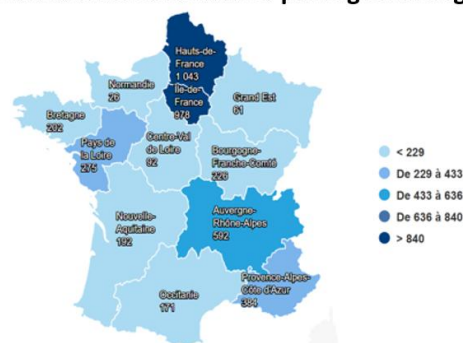
**188 porteurs de
projets**

**31 partenaires
offreurs**

Départs par mois en 2025



Nombre de bénéficiaires par région d'origine



4 822 personnes sont parties en vacances avec Bourse solidarité vacances en 2025, soit une baisse de 16 % par rapport à 2024.

La moitié des bénéficiaires résident en Ile-de-France, Hauts-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes.

Le programme a mobilisé **188 porteurs de projets** (208 en 2024). La majorité de l'activité reste concentrée sur un nombre limité de partenaires :

- 13 porteurs de projets réalisent à eux seuls 50 % des départs ;
- 49 porteurs sont nouveaux ou réactivés ;
- 89 porteurs de projet de 2024 n'ont pas reconduit le programme en 2025.

Du côté de l'offre, **31 offreurs** touristiques (contre 38 en 2024) ont proposé 5 326 séjours à tarif solidaire (6 616 en 2024), au sein de 289 destinations (331 en 2024).

En termes de destination, la mer est toujours fortement majoritaire avec 54 % des départs, comme en 2024.



3 244 CUI ont été utilisés dans le cadre du programme Bourse solidarité vacances et ont permis à 795 familles de voyager en train avec une réduction de 85 %.



DÉPART 18:25

- Le programme Départ 18:25 vise à permettre le départ en vacances des jeunes de 18 à 25 ans à travers :
- une offre de séjours, adaptée aux attentes et besoins des jeunes, accessible via la plateforme depart1825.com ;
 - une aide financière, qui représentait, en 2025, 75 % du coût du séjour dans la limite de 200 €, avec un reste à charge de 50 € minimum, sous conditions de ressources ou de statut.

6,27 M€
crédits attribués*

37 183
bénéficiaires**

-7 %
bénéficiaires
par rapport à 2024

*Montant des aides attribués aux bénéficiaires du programme

**Bénéficiaires : jeunes partis avec le programme Départ 18:25, éligibles ou non à l'aide de l'ANCV

L'année a été marquée par :

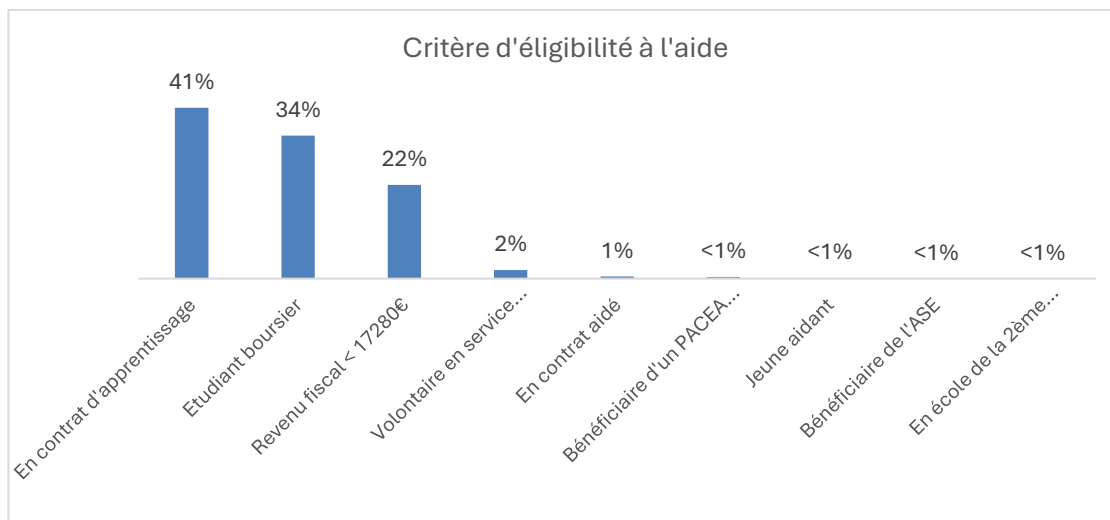
- **Une évolution du niveau d'aide**, avec un retour aux paramètres antérieurs à la crise sanitaire : le taux et le plafond sont passés respectivement de 80 % et 250 € en 2024 à 75 % et 200 € en 2025, après 4 années de soutien renforcé ;
- **Le renouvellement de partenariats majeurs** permettant de déclencher d'importantes campagnes marketing en BtoC :
 - **la prolongation de la convention avec la Région Grand-Est, et le renouvellement de la convention avec le fonds de dotation Essentiem**, qui offrent une aide complémentaire aux jeunes visitant certains territoires, contribuant ainsi à la communication autour du dispositif ;
 - **le renforcement du partenariat avec le CNOUS**, qui a permis, outre la communication habituelle auprès d'environ 1 million d'étudiants boursiers, une seconde campagne à destination de 2,5 millions d'étudiants.
- **La poursuite et le renforcement des axes de communication marketing expérimentés en 2024** : recours à des influenceurs et créateurs de contenus, nouvelles modalités de communication auprès des étudiants, et actions de prescription croisées auprès des cibles commerciales.

Dans ce contexte, le programme a accompagné **37 183 jeunes bénéficiaires vers le départ en vacances**, contre 39 972 en 2024, soit un léger retrait quantitatif. Celui-ci peut s'expliquer notamment par la limitation de la communication sur le dispositif dans un contexte de préparation du renouvellement du marché public de gestion du programme pour la période 2026-2029.



Les bénéficiaires du programme

Le **taux d'éligibilité** à l'aide (92 %, comme les 3 années précédentes) et le **nombre moyen de participants par séjour** (2,8 bénéficiaires, comme en 2024) **sont stables**.



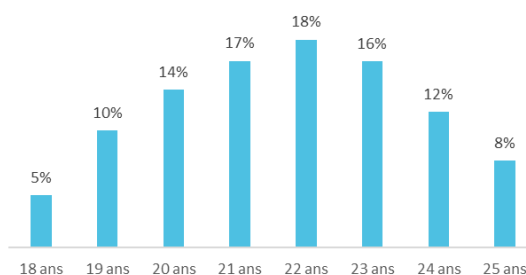
Pour la troisième année consécutive, **le premier critère entraînant éligibilité à l'aide financière concerne les jeunes apprentis** (41 %, +3 pts). La part qu'ils représentent au sein de l'ensemble des bénéficiaires continue de croître, en lien avec le développement des actions de communication déployées auprès de cette cible depuis 2023.

34 % des bénéficiaires de l'aide l'ont été au titre de leur **bourse sur critères sociaux**. C'est un taux quasi similaire (-2 pts) à celui observé depuis 2023, dans le cadre de la reprise du partenariat avec le CNOUS. 23 % des bénéficiaires ont justifié de leur éligibilité au titre de leurs faibles revenus (+1 pt).

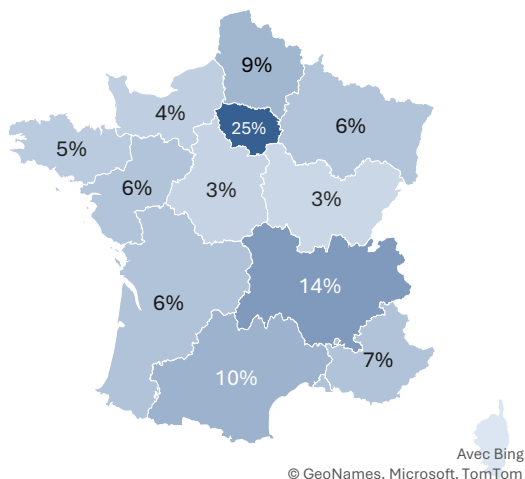
50 jeunes ont bénéficié de l'aide au titre de leur statut d'aidant non-professionnel d'une personne en situation de dépendance, critère d'éligibilité introduit à la fin de l'année 2024.

L'âge moyen des bénéficiaires est de 22 ans, comme en 2024. La moitié des bénéficiaires se concentre sur la tranche 21-23 ans.

Pyramide des âges



Région d'origine



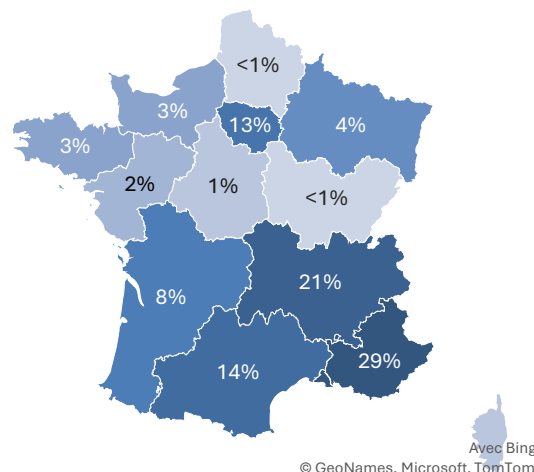
Sur le plan territorial, la répartition des bénéficiaires est plus équilibrée que par le passé : des jeunes issus de **l'ensemble des régions françaises** ont bénéficié du dispositif. **Un quart** des partants est originaire d'**Île-de-France**, suivie d'**Auvergne-Rhône-Alpes (14 %)**, d'**Occitanie (10 %)** et des **Hauts-de-France (9 %)**. Enfin, **184 jeunes issus des DROM** ont bénéficié d'un séjour en 2025 (contre 234 en 2024).

Les séjours soutenus

68 % des séjours se sont déroulés en France, contre 32 % dans un autre pays de l'Union Européenne (69 % / 31 % en 2024). Les aides de l'ANCV pour les séjours réalisés en France représentent 4,2 M€ en 2025, générant **7,2 M€ de retombées économiques**.

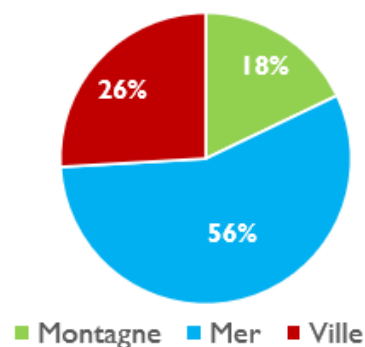
L'ensemble des régions françaises ont accueilli des séjours sur la période, y compris les DROM (1 % des séjours en France) et la Corse. Comme l'an passé, le quart Sud-Est (PACA, Auvergne-Rhône-Alpes, et Occitanie) concentre 65 % des séjours se déroulant en France.

Région de destination



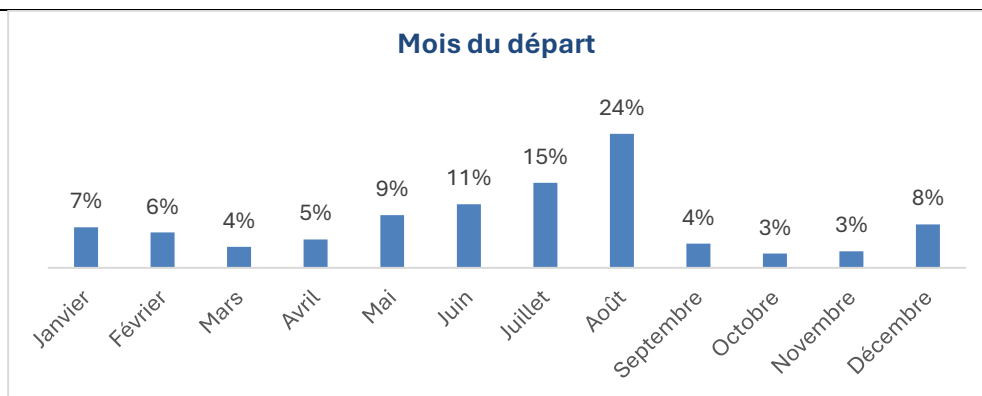
Concernant les séjours en Union Européenne, **l'Espagne (54 %) et l'Italie (27 %) sont les destinations privilégiées**, concentrant 81 % des départs hors-France. **Les jeunes ont voyagé dans 14 pays différents en 2025.**

Environnement des séjours en 2025

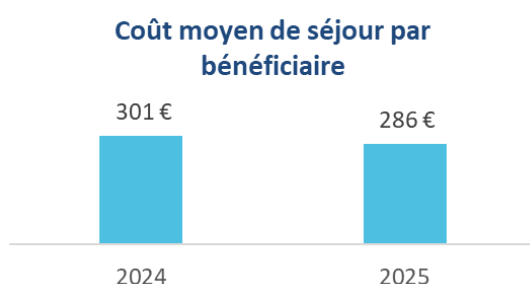


Les réservations se répartissent entre **Lastationdusoleil.com (56 %)**, Lastationinthecity.com (26 %) et Lastationdeski.com (18 %), une répartition quasi-similaire à celle observée en 2024.

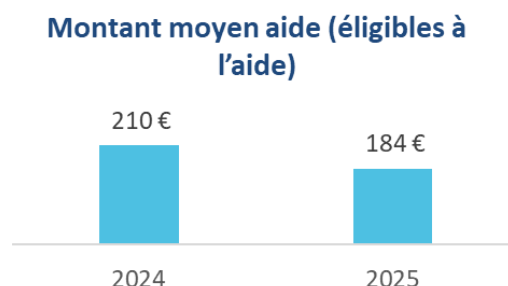
DÉPART 18:25



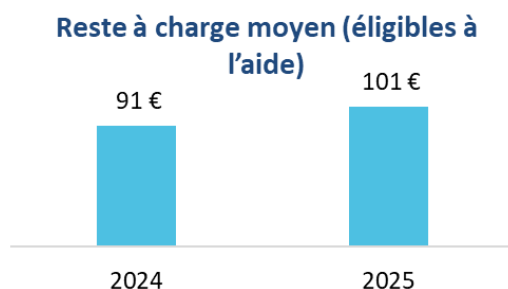
La **durée moyenne de séjours est en très léger retrait** : 4,7 jours, contre 4,9 en 2024 et 2023. Cette évolution peut être liée la diminution de l'aide pour 2025.



Le coût moyen de séjour est en retrait (-5 %, 286 € contre 301 € en 2024), traduisant une orientation vers des séjours moins coûteux.



Le montant moyen d'aide ANCV pour les jeunes éligibles s'établit à 184 € (-12,4 %), représentant 67 % du coût du séjour, contre 70 % en 2024.



Le reste à charge moyen pour jeunes éligibles connaît en conséquence une hausse de 10 €, s'établissant à 101 €.



SEV

(SENIORS
EN
VACANCES)

Seniors en vacances constitue le programme de référence d'aide au départ en vacances des personnes âgées. Il contribue à dynamiser les politiques de prévention, renforcer le lien social et le bien vieillir grâce à une offre de séjours « tout compris » adossée à une aide financière. Le programme est ouvert aux seniors directement ou par l'intermédiaire des organismes qui les soutiennent.

11,4 M€
crédits attribués*

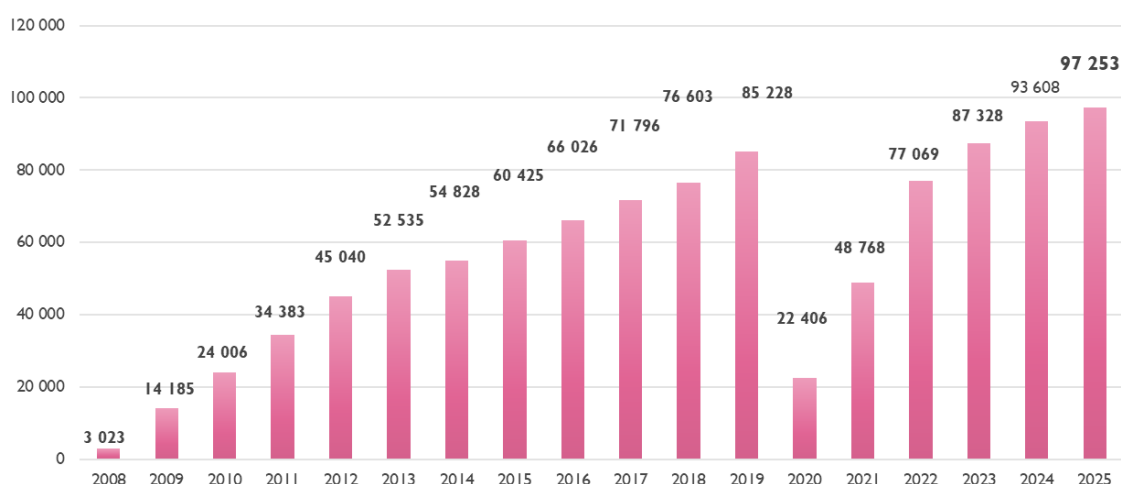
97 253
bénéficiaires**

+3,9 %
bénéficiaires par rapport
à 2024

*Montant des aides accordées aux seniors éligibles et versé aux professionnels du tourisme

** Bénéficiaires : seniors partis avec le programme Seniors en vacances, éligibles ou non à l'aide de l'ANCV

Evolution du nombre de bénéficiaires du programme SEV depuis 2008

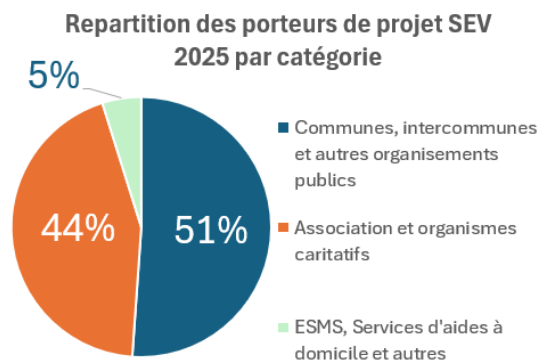
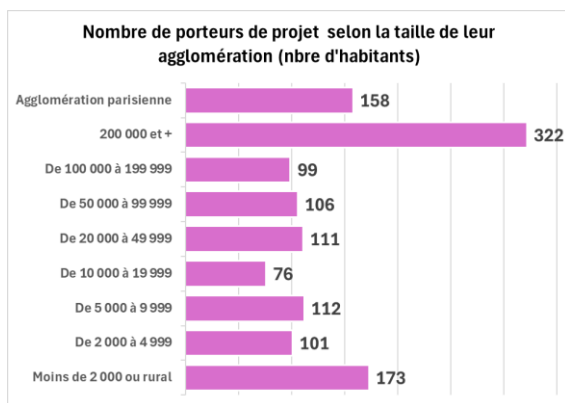


En 2025, **97 253 seniors** ont bénéficié du programme, à travers **2 453 séjours** (contre 2 471 en 2024), répartis comme suit :

- **1 626** en groupe, au bénéfice de **68 364 seniors**, un volume stable par rapport à 2024 ;
- **827 séjours individuels**, représentant **28 889 seniors**, cette modalité enregistrant pour la deuxième année consécutive une **forte progression (+14,9 %)**.

Au total, **11,4 M€** ont été attribués en 2025, soit une hausse de **+3,6 %** par rapport à 2024. Le montant des aides ainsi que le prix des séjours sont restés **stables** par rapport à l'année précédente. Depuis deux ans, le développement du programme repose principalement sur la **modalité individuelle**, qui représente **30 % des départs en 2025**, contre **27 % en 2024**. À l'inverse, la **stagnation des départs en groupe** s'explique notamment par la suspension du programme par un **partenaire institutionnel majeur** en 2025.

Un déploiement en lien avec les acteurs des politiques de prévention contre la perte d'autonomie des personnes âgées.



Le programme Seniors en vacances s'appuie en 2025 sur **1 258 porteurs de projets**, en légère baisse de **1 % par rapport à 2024 (1 269 porteurs)**.

La majorité de ces porteurs est constituée de **collectivités territoriales et leurs établissements publics** (CCAS, communes, EPCI, etc.), qui représentent **51 %** des partenaires, tandis que les **associations et clubs** en constituent **44 %**.

Les établissements et services d'aide aux personnes âgées demeurent moins impliqués dans le programme, ces acteurs s'orientant plus fréquemment vers l'appel à projets « *Personnes en situation de perte d'autonomie et leurs aidants* ».

Enfin, **37 % des porteurs de projets** sont implantés dans des **communes de moins de 20 000 habitants**, illustrant l'ancrage territorial du dispositif, notamment dans les territoires de proximité.

Un partenariat réaffirmé avec la Cnav et les Carsat

CARSAT en co-financement de l'aide Seniors en vacances, pour un montant de 220 k€

Partenaire CARSAT	Montant convention
Alsace Moselle	54 998 €
Centre Val de Loire	25 000 €
CNAV IDF	50 000 €
Hauts de France	50 000 €
Midi Pyrénées	40 000 €
TOTAL 2025	219 998 €

6 CARSAT ayant une convention de partenariat en financement complémentaire de l'aide Seniors en vacances

- Aquitaine
- Auvergne
- Bourgogne Franche Comté
- Languedoc Roussillon
- Nord Est
- Rhône Alpes
- Sud Est

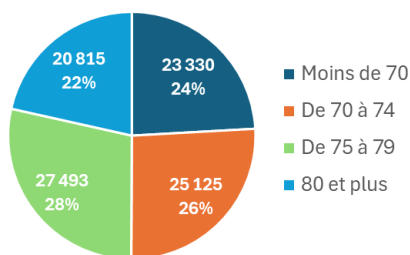
La Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) est partenaire du programme Seniors en vacances depuis 2011. Les Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat) contribuent à sa mise en œuvre, tant par sa promotion que par son financement : 11 d'entre elles sont engagées à ce titre.

Parmi celles-ci, 5 Carsat interviennent dans le cadre d'un mandat de gestion confié à l'ANCV, pour un montant global de 220 k€, tandis que 6 autres apportent un financement complémentaire aux porteurs de projets.

Dans une logique de sécurisation et d'harmonisation du dispositif, un travail de refonte des conventions a été mené en lien avec la Cnav, aboutissant à la mise en place de modèles de conventions types visant à faciliter le pilotage et à assurer une plus grande homogénéité des pratiques.

Les bénéficiaires du programme

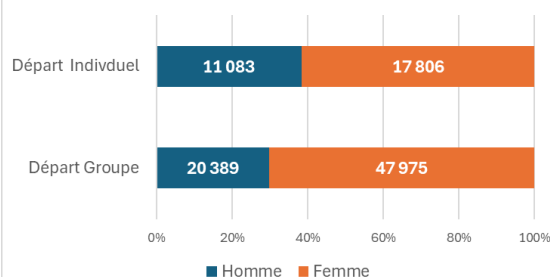
Repartition des bénéficiaires SEV par tranche d'âge en 2025



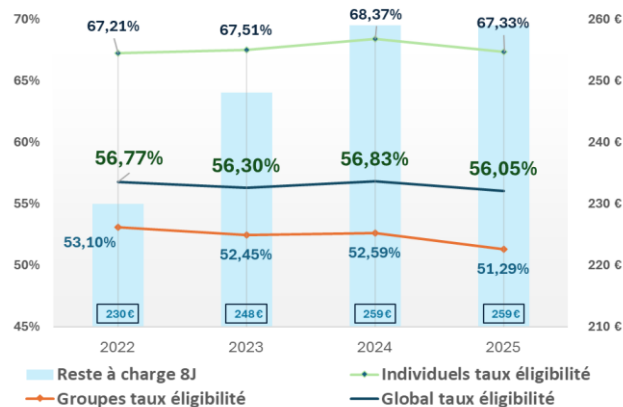
68 % des participants aux séjours sont des **femmes**, comme les 3 dernières années.

En départ individuel les hommes représentent 39 % des départs tandis qu'en départ groupe ils ne représentent que 30 %.

Repartition Hommes / Femmes



Evolution du taux d'éligibilité des seniors SEV 2022 - 2025



Le taux d'éligibilité des bénéficiaires **à l'aide financière est en légère baisse (56 %)** et reste supérieur dans le cadre des séjours individuels (67,3 %) que dans le cadre des séjours en groupe (51,3 %).

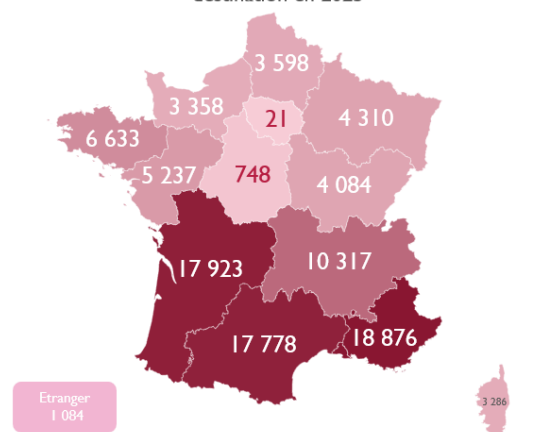
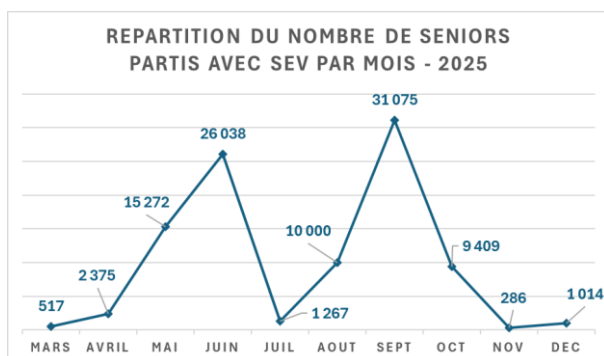


SEV

(SENIORS
EN
VACANCES)

Les séjours ressortant du programme contribuent à la déconcentration des flux dans l'espace et dans le temps et à l'économie touristique des territoires.

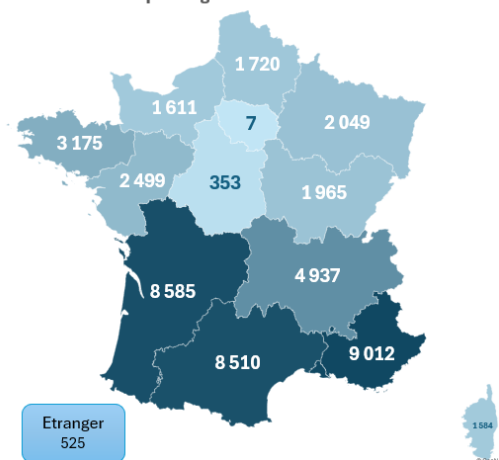
Nombre de seniors partis dans le cadre de SEV par région de destination en 2025



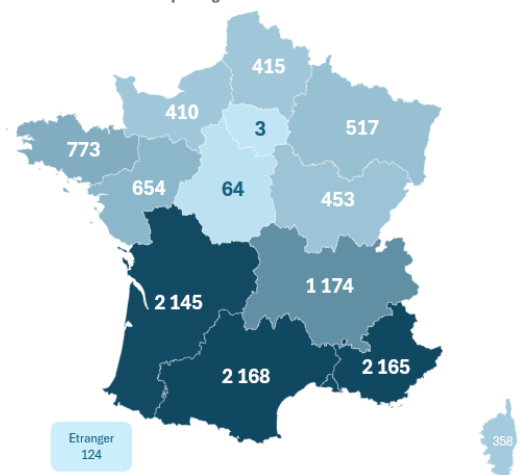
Les séjours sont organisés toute l'année et contribuent à **l'allongement et à l'étalement de la saison touristique**. Les séjours en « **ailes de saison** » (mois de juin et de septembre) concernent 59 % des bénéficiaires du programme.

En 2025, **les régions Sud, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie** concentrent à elles seules **la moitié des séjours**. Toutes les régions enregistrent une progression, à l'exception d'Auvergne-Rhône-Alpes, dont la fréquentation reste stable par rapport à 2024.

Impact économique du programme SEV par Région en 2025 en K€



Montant des subventions SEV accordées en 2025 par région d'accueil en K€



Les retombées économiques au bénéfice des territoires sont estimées à **46,5 M€** en 2025 (contre 42,5 M€ en 2024). L'aide de l'ANCV représente **24,5 % de cet impact**, dont les **deux tiers bénéficient aux régions du Sud**.



FONDEX (FONDS D'EXPERI- MENTA- TION)

1 partenaire

13 500 €
crédits attribués

5 400 €
utilisés

29
bénéficiaires

1 projet a été soutenu dans le cadre du Fond d'expérimentation en 2025.

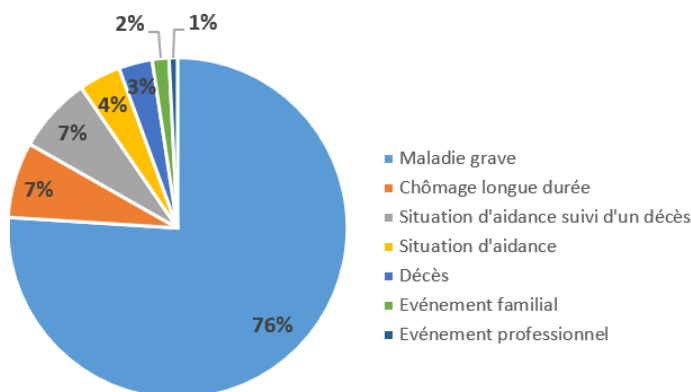
AIDES AUX BÉNÉFICIAIRES DE CHÈQUES- VACANCES PÉRIMÉS

Ce dispositif a pour objectif d'apporter une aide aux titulaires de Chèques-Vacances périmés, disposant de ressources modestes, n'ayant pu ni utiliser ni échanger leurs titres dans les délais légaux du fait de circonstances particulières.

60 770 €
crédits attribués*

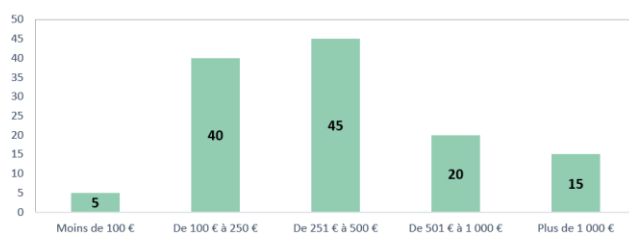
125
bénéficiaires

*Attribués : Décisions Directeur général sur proposition de la commission d'attribution des aides (montant des Chèques-Vacances refabriqués, déduction faite du coût de fabrication)



76 % des porteurs de CV ont motivé leurs demandes par des **problèmes de santé**.

Nombre de bénéficiaires par tranche de montant octroyé en 2025



Près des trois quarts des aides (72 %) portent sur des demandes **inférieures à 500 €**, avec une concentration particulièrement marquée sur les tranches 100–250 € et 251–500 €.

Un travail de fond a été mené en 2025, en lien avec les différents services contributeurs, afin d'ajuster les modalités d'intervention du programme, en vue d'une mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2026.



APS

(AIDE A LA PRATIQUE SPORTIVE)

Le programme Aide à la pratique sportive a pour objectif l'inclusion de publics fragiles en utilisant l'action socio-éducative par le sport comme support d'accompagnement social en partenariat avec des acteurs de terrain.

5 partenaires

313 k€

Attribués*

100 793

bénéficiaires**

*Attribués : par décision du Directeur général sur proposition de la Commission d'attribution des aides, au titre du soutien des projets (dont reliquats 2024)

**Bénéficiaires : personnes aidées dont accompagnateurs dans le cadre d'un projet soutenu par l'ANCV

Avec **100 793 bénéficiaires**, une croissance de **+26 %** par rapport à 2024 et une baisse des crédits de moins 28%. La progression est portée par un partenaire qui a accompagné 20 000 bénéficiaires de plus qu'en 2024 dans le cadre d'un dispositif spécifique d'actions éducatives locales en pied d'immeubles.

Les projets soutenus ont concerné des actions ludo-sportives à destination **d'enfants, jeunes, notamment en situation d'exclusion ou de handicap**, et portant des finalités éducatives et sociales diverses :

- incitation à la pratique pérenne ;
- sensibilisation : prévention-santé, égalité entre les genres, relations jeunes-police ;
- insertion sociale par le sport ;
- soutien à la pratique sportive des personnes en situation de handicap.

Certaines de ces actions ont également constitué l'une des étapes d'un projet d'accompagnement plus global construit autour d'une notion de « parcours de continuité socio-éducative », concrétisé par un projet de départ en vacances.



AETVS

(AIDE AUX
ÉQUIPEMENTS
TOURISTIQUES
A VOCATION
SOCIALE)

Le programme d'aide aux équipements du tourisme à vocation sociale permet d'attribuer des subventions à des prestataires du tourisme engagés dans des opérations de rénovation et de réhabilitation de leurs équipements afin d'offrir un accueil adapté aux publics fragiles tout en favorisant la mixité sociale.

5
équipements

229 k€
attribués*

4,4 M€ de
travaux

*Attribués : Décisions Directeur Général sur proposition commission d'attribution des aides

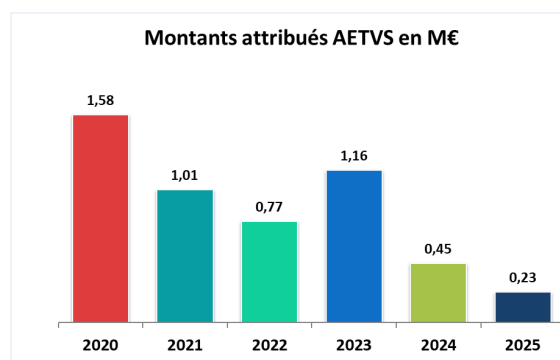
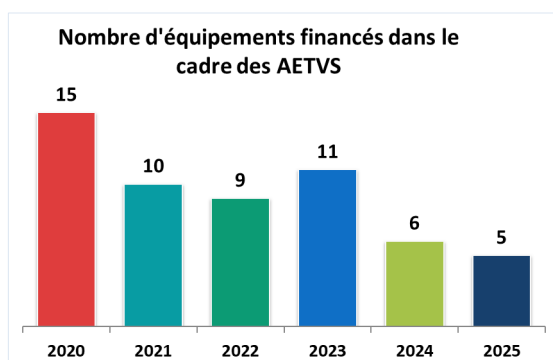
En 2025, **66 demandes d'information** ont été formulées auprès de l'ANCV et **10 nouveaux dossiers** ont été déposés dans l'Espace Action Sociale :

- **1 dossier** a été soumis à la commission d'attribution des aides ;
- **9 dossiers** sont en cours d'instruction.

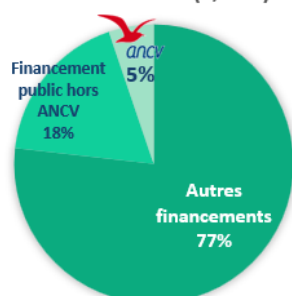
7 dossiers ont été présentés en Commission d'attribution des aides :

- **5 équipements** ont bénéficié d'une décision de subvention de l'ANCV, pour un total de **229 201 €** (450 k€ en 2024), devant permettre la mise en œuvre de **4,4 M€ de travaux** ;
- **2 dossiers** ont reçu un avis défavorable, la vocation sociale n'ayant pas été jugée suffisante.

2025 confirme la tendance à la baisse du nombre de dossiers aidés et du montant d'aide attribué :



RÉPARTITION DES TYPES DE COFINANCEMENTS SUR LE TOTAL DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT (4,4M€) EN 2025



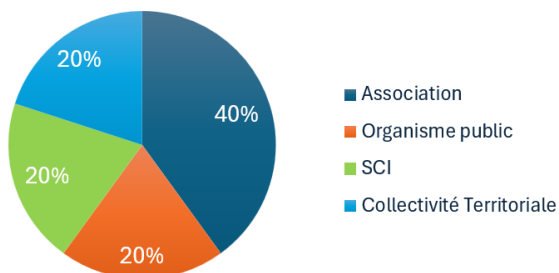
Le **montant moyen de l'aide** attribuée en 2025 est de **45 840 €** (-39 % par rapport à 2024) tandis que la part de l'aide ANCV est de 5 % dans les plans de financement. Celle-ci est en forte baisse par rapport à 2024 (16 % en 2024). Cette baisse s'explique essentiellement par le plafonnement des aides de 3 dossiers, conformément à la réglementation européenne. En 2025 100 % des dossiers ont été cofinancés par d'autres acteurs publics (Départements, Régions, ADEME).

AETVS

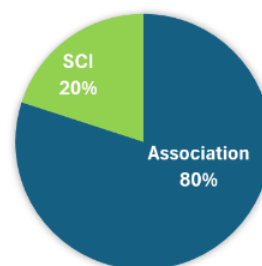
(AIDE AUX
ÉQUIPEMENTS
TOURISTIQUES
A VOCATION
SOCIALE)

Typologie des équipements aidés

Typologie des Propriétaires



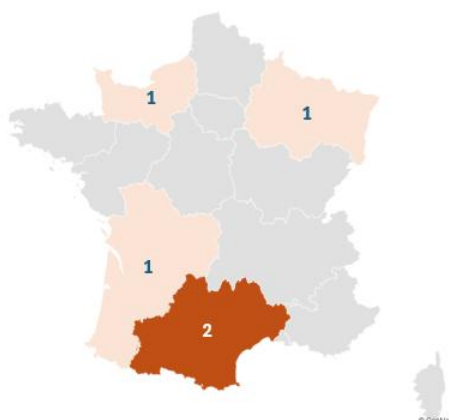
STATUT DES BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE EN 2025



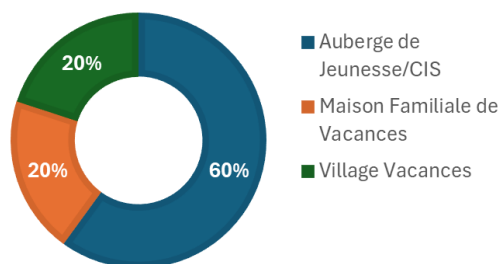
80 % équipements aidés ont des entités distinctes entre les gestionnaires et les propriétaires. Parmi les 5 dossiers aidés, l'aide a été attribuée à 1 propriétaire, 3 gestionnaires et 1 dont la gestion et la propriété sont portés par la même entité juridique.
80 % des bénéficiaires sont des associations.

Les 5 équipements aidés en 2025 sont situés **dans 4 régions**.

Equipements aidés par région en 2025



TYPE D'EQUIPEMENT AIDÉ EN 2025



CONTROLE DES AIDES

Le contrôle des aides de l'action sociale

20 partenaires ont été contrôlés :

Programme	Nb de contrôles prévus au plan de contrôle	Nb de contrôles réalisés	Nb de bénéficiaires contrôlés
APV/AP	6	6	1 908
APV/AA	3	3	Sans objet
APS	1	1	Sans objet
SEV Gpe.	4	4	496
SEV Ind.	1	1	200
BSV	4	4	170
D18:25	1	1	150
TOTAL	20	20	2 924

Dispositifs ANCV	Taux moyens de conformité par programme en 2025
APV/AP	72,2 %
APV/AA	90,3 %
APS	100 %
SEV Groupe	94,5 %
SEV Indiv	96,3 %
BSV	72,6 %
D18:25	99,8 %

Les 20 contrôles prévus au plan de contrôle 2025 ont été réalisés.

Les contrôles 2025 ont porté sur les actions soutenues en 2024, à l'exception de deux contrôles finalisés dans l'année mais portant sur les années 2022 et 2023.

Suite à l'introduction, en 2023, dans les conventions SEV et APV d'une clause de remboursement des aides non justifiées, ainsi que d'une clause de pénalité pour SEV et Départ 18:25, dix contrôles 2025 se sont conclus par des demandes de remboursement d'aide, et de paiement de pénalités pour trois contrôles SEV et pour le contrôle D18:25, auprès des partenaires, porteurs de projets ou prestataires concernés, au titre de la non-conformité.

L'année a également été marquée par la mise en œuvre du premier contrôle du prestataire en charge du programme Seniors en vacances pour les inscrits individuels.

DEROGATIONS

Les demandes de dérogation

Les conditions générales applicables à l'ensemble des programmes d'action sociale prévoient les dispositions suivantes :

- « Des dispositions dérogatoires aux conditions générales communes et à celles propres à un programme, motivées par les caractéristiques particulières du public aidé ou par l'existence d'une situation exceptionnelle, peuvent être édictées par le directeur général sur proposition de la commission d'attribution des aides. Le conseil d'administration est informé annuellement des dérogations accordées. » ;
- « Une dérogation individuelle aux conditions générales communes ou à celles propres à un programme, applicable à un séjour ou à un projet et motivée par les caractéristiques particulières du bénéficiaire ou par l'existence d'une situation exceptionnelle, peut être accordée par le directeur général. Le conseil d'administration et la commission d'attribution des aides sont informés annuellement des dérogations individuelles accordées ».

140 demandes de dérogation reçues, tous programmes confondus :

Programme	Nombre de demandes reçues	Nombre de demandes acceptées	Nombre de demandes refusées	Durée moyenne de traitement (jours)
APV-AP	110	104	6	11,1
APV-AA	2	2	0	9,5
APV-AA-PADA	3	3	0	0,0
BSV	1	1	0	8,0
SEV	11	10	1	6,5
D18:25	13	13	0	7,5
TOTAL	140	133	7	7,1

L'examen des dérogations accordées contribue à faire évoluer le cadre d'intervention, en conciliant retours d'expérience, écoute des acteurs concernés et amélioration continue des dispositifs.